folio 1 / 3

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

DU NERON

Siège Social : MAIRIE DE SAINT-EGREVE

CANTON DE SAINT-EGREVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 12 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES:

afférents au C.S. : 16 en exercice : 16 votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DOUZE DU MOIS DE MARS A DIX-HUIT HEURES, LE COMITE SYNDICAL REGULIEREMENT CONVOQUE, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SOUS LA PRESIDENCE DE Mr POIRIER, PRESIDENT.

Date convocation: 2 mars 2015

Box e ⁿ ten		Chartreuse) – BERTRAF	n) - PITTARELLO (Proveyzie :::) BOISSET - EYMERY- KAMOMSk artin-Le-Vinoux)	RT (Quaix-en- ARDON (Saint-
32.0°	a. .a .pv1155			
	ENTS EXUNSIS	SCHNEIDER - VILLOUD (Proveyzieux) - FAL	ionne pouvoir à Mr POIRME A Iont-Saint-Martin) - RAFFIN de dom qui donne pouvoir à Mr IEMBE re pouvoir à Mr CALVO (Same martin	Cornillo () BEAUGI (- <i>roir à Mr PITTAREL</i> Juaix-en-Chartreuse - Jux)
	a cara Cai	Madame KAMOWSKI (S	t-Egrève) a été désignée secretaire	ce à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION:

COMPETENCES OPTIONNELLES - REALISATION ET GESTION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX - GESTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS A USAGE INTERCOMMUNAL PISCINE COUVERTE INTERCOMMUNALE A SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

PISCINE DES MAILS INTERCOMMUNALE A SAINT-EGREVE

TARIFS ENTREES PISCINES ET TARIF BONNETS DE BAIN A COMPTER DU 28 MAI 2015

N°: 2015/03.03

folio 2 / 3

N°: 2015/03.03

Vu la délibération N° 2014/02.04 du 13 février 2014 portant sur les tarifs des entrées piscines et des bonnets de bain à compter du 28 mai 2014.

Considérant l'avis donné par la Commission de Gestion des Equipements Sportifs du Syndicat du 27 janvier 2015 pour la détermination des tarifs,

Considérant l'avis du Bureau Syndical du 26 février 2015,

Monsieur le Président, propose de modifier les tarifs d'entrée de la Piscine couverte à Saint-Martin-le-Vinoux et de la Piscine des Mails à Saint-Egrève, et le tarif du bonnet de bain à compter du 28 mai 2015 comme suit:

			2004 VA NO 30 AAA 90 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40	
PLEINS TARIFS	Tarifs 2014	Proposition tarifs 2015	MODALITES	
Adultes				
Entrées adultes	2.60	2.70		
Abonnement 10 entrées adultes	20.00	20.20		
Enfants				
Entrées enfants	1.30	1.30	Les tarifs entrées enfants s'appliquent de 6 à	
Abonnement 10 entrées enfants	9.50	9.60	17 ans	
TARIFS REDUITS	Tarifs 2014	Proposition tarifs 2015	MODALITES	
Adultes				
Entrées adultes	1.30	1.40	Les tarifs réduits s'appliquent aux personnes	
Abonnement 10 entrées adultes	10.00	10.10	dont le quotient familial est inférieur à 620€.	
ABOTH CHICKE TO CHE CCS addition	10.00	10.10	done le quotient familiar est inferieur à ozoci	
Enfants	10.00		Ils seront appliqués sous réserve de présentation d'une pièce d'identité et d'un	
	0.70	0.70	Ils seront appliqués sous réserve de	

L'augmentation des tarifs est calculée sur la base de l'inflation +0.7% arrondie à la décimale supérieure.

ENTREES GRATUITES

- Les enfants de moins de 6 ans.
- Les maîtres-nageurs sauveteurs sur présentation de leur carte professionnelle.
- Les employés du snack de la piscine des Mails durant la période où ils travaillent (une liste devra être fournie par l'association gérante).
- Les saisonniers des équipements durant la période où ils travaillent (une liste devra être fournie par le service des sports de la Ville de Saint-Égrève).
- Les membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Egrève (une liste devra être fournie)
- La Gendarmerie de Saint-Egrève pour l'entraînement de son personnel (une liste devra être fournie).

TARIF BONNET DE BAIN	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Bonnet bain standard	1.30 €	2.00 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2015 Reçu en préfecture le 27/03/2015 Affiché le

folio 3 / 3

N°: 2015/03.03

Après discussion au sein de l'Assemblée,

LE COMITE SYNDICAL

Accepte et fixe à l'unanimité les tarifs d'entrées de la Piscine couverte à Saint-Martin-le-Vinoux et de la Piscine des Mails à Saint-Egrève comme présentés ci-dessus à compter du 28 mai 2015.

Accepte et fixe à l'unanimité le tarif pour l'achat de bonnet de bain comme indiqué ci-dessus, à compter du 28 mai 2015.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Egrève les jour, mois et an susdits

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

J-Y POIRIER

